

## Editorial

*Le plan « Agriculture Innovation 2025 » a été officiellement lancé le 29 février.*

*Ce plan, qui fait suite au rapport éponyme, donne une immense responsabilité aux professions représentées à la SitmAfgr.*

*En effet, les financements annoncés grâce au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et qui vont aller vers nos entreprises et nos institutions vont favoriser notre mobilisation pour contribuer à ce que notre agriculture relève les défis de ce début de siècle.*

*Si l'innovation technologique, la robotique, le numérique, l'agriculture connectée ne sont pas la panacée, leur déploiement dans des systèmes innovants, adaptés aux territoires, aux attentes des consommateurs et aux aspirations des producteurs, offre des perspectives porteuses d'espoir pour l'agriculture.*

*C'est ainsi que, dans la foulée de l'annonce des ministres, les 2000 agriculteurs adhérents de la coopérative Limagrain rendaient public leur projet de « laboratoire d'innovation territorial » pour les grandes cultures en Auvergne. Sur les 100 000 ha d'un territoire homogène par sa production tout en étant diversifié par ses sols et ses microclimats, c'est un exemple d'innovation ouverte qui va être déployé à grande échelle en associant agriculteurs, recherche (INRA, Irstea), enseignement secondaire et supérieur, développement agricole, collectivités, entreprises et citoyens.*

**Emmanuel Hugo**  
Directeur régional Irstea,  
président EurAgEng

## Actualités de l'association

### • Jean-Claude Chauvin, reconduit à la tête de la SitmAfgr

A la suite de l'Assemblée générale du 29 mars au lycée agricole du Chesnoy (lire page 2 et sur notre site), le Conseil d'administration de la SitmAfgr a élu son nouveau Bureau.

**Jean-Claude Chauvin** a été reconduit au poste de président.

Le reste du Bureau s'établit comme suit :

Vice-présidents : **Jean-François Colomer**, **Pierre Laroche** et

**Jean-Claude Pesquet**

Secrétaire général : **Guy Audoucet**

Secrétaire général adjoint : **Alain Stofer**

Trésorier : **François Cousson**

Trésorier adjoint : **Yves Baratte**

**Patrick Della Chiara** fait son entrée au Conseil d'Administration.

### • Annuaire en ligne

L'annuaire en ligne de la SitmAfgr est désormais fonctionnel ([www.sitmafgr.com](http://www.sitmafgr.com)). Nous vous invitons à vérifier que vos coordonnées sont exactes et à y mettre votre photo si elle manque. Ce service est réservé aux adhérents de notre association. Merci de régulariser votre situation si ce n'est pas encore fait.

### • EurAgEng : rendez-vous au Sima 2017

Les 10 et 11 mars le comité exécutif d'EurAgEng, notre société sœur européenne, s'est réuni chez Agco à Beauvais. Les 10 membres du comité exécutif ont ainsi pu admirer la qualité de la R&D produite en France (bureau d'étude avec son centre de réalité virtuelle, ses installations d'essais, ses outils de conception et ses nombreux ingénieurs). Ils ont aussi travaillé à la préparation d'une conférence à l'occasion du Sima 2017, une occasion supplémentaire de nous mobiliser ! E.H.

## ► Carnet

- **Guillaume Bocquet** est le nouveau responsable du pôle technique d'Axema en remplacement de Jean-François Goupillon qui a fait valoir ses droits à la retraite.

- **Mogens Rüdiger** a été nommé directeur général par interim de Kongskilde. Sa nomination fait suite à la démission de Ole Gade.

- **Jean-Marie Sander**, ancien président de la Fédération nationale de Crédit Agricole et du Crédit agricole S.A. a succédé à René Caron à la présidence de la fondation Farm.

- Directeur général d'AgroSup Dijon, **Claude Bernhard** a été nommé directeur de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France.

- **Eric Masset**, agriculteur et producteur de luzerne dans la Marne, est le nouveau président de Coop de France Déshydratation. Il succède à Jean-Pol Verzeaux élu à ce poste depuis 2006.

## ► La SitmAfgr en visite au lycée agricole du Chesnoy



### Journée portes ouvertes le 29 mars à l'occasion de notre assemblée générale annuelle.

C'est au lycée agricole du Chesnoy, à proximité immédiate de Montargis (45), que la SitmAfgr avait convié ses adhérents le 29 mars à son assemblée générale annuelle.

L'occasion de découvrir ou redécouvrir un des fleurons de l'enseignement agricole et de dialoguer avec les élèves de 2ème année du BTSA Génie des équipements agricoles que vont s'arracher dans quelques mois concessionnaires et constructeurs.

Des échanges fructueux sur des thèmes aussi variés que la puissance des machines, l'apport des technologies de pointe ou encore la façon de redorer l'image de l'agriculture et des agriculteurs auprès du grand public. « Le machinisme agricole est une filière de technologie et d'innovation », a rappelé Gilles Denis, proviseur du lycée du Chesnoy en accueillant la vingtaine de participants à l'AG. Ecole d'agriculture ouverte en 1889 et devenu lycée agricole en 1965, le Chesnoy forme chaque année environ 550 élèves.

L'établissement propose des parcours scolaires dans trois grands domaines : les agroéquipements, la gestion de la forêt et les sciences du vivant. Il permet également aux bacheliers scientifiques et technologiques, une préparation en deux ans, aux concours d'entrée aux écoles nationales supérieures agronomiques et aux écoles vétérinaires.

Dans le secteur des agroéquipements, il offre une formation complète, depuis le Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) jusqu'au Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), en donnant le choix entre la voie scolaire, la formation continue et l'apprentissage. Afin d'augmenter le nombre de techniciens dans le secteur des agroéquipements, le Chesnoy a créé un BTSA en un an, ouvert aux titulaires d'un autre BTSA moins porteur d'emploi.



Les participants à l'AG très attentifs aux explications de Capucine Jarlot, directrice de l'exploitation du lycée du Chesnoy

Le lycée accueille également chaque année des concessionnaires et constructeurs pour former leurs techniciens et commerciaux.

A ce titre, l'établissement est une véritable plateforme associant formation et monde professionnel. D'ailleurs l'insertion des jeunes est forte et quasi immédiate après l'obtention du diplôme.

Les relations internationales sont enfin un point fort des formations dispensées dans l'établissement. Le lycée du Chesnoy possède aussi une exploitation de 150 hectares et un troupeau de 400 brebis de race Ile-de-France qui permet un contact étroit avec les réalités technique et économique.

Jean-Baptiste Pambrun

### Le biogaz a le vent en poupe

Le marché français du biogaz devrait plus que doubler sur les cinq prochaines années pour atteindre 920 millions d'euros en 2020, contre 390 M€ en 2015, estime le cabinet Xerfi. Le biogaz est issu de la méthanisation par fermentation des déchets organiques agricoles (effluents d'élevage, déchets végétaux) ou de l'industrie agroalimentaire, mais aussi des boues d'épuration des eaux usées. La France s'est fixé un objectif de 1 000 unités de méthanisation en 2020, contre 421 existantes fin 2015.

### L'Ademe croit en l'hydrogène

L'hydrogène trouvera-t-il sa place dans la transition énergétique ? Oui, si l'on en croit un avis rendu début février par l'Ademe. Selon l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'hydrogène présente un intérêt environnemental lorsqu'il est produit par électrolyse de l'eau à partir d'énergies renouvelables. L'Ademe avertit : il faudra industrialiser les process pour diminuer les coûts.

### Ethanol de maïs : peu d'impact sur les changements d'affectation des sols

Une étude commandée par la Commission européenne conclut que l'éthanol de maïs est le biocarburant issu de grandes cultures générant le plus faible CAS (changement d'affectation des sols) des cultures céréalières, sucrières et oléagineuses. L'utilisation d'éthanol de maïs ne génère pas non plus d'effet sur les prix mondiaux du maïs, se réjouit la Confédération européenne de la production de maïs (CEPM).

### John Deere en tête des ventes de tracteurs standards en 2015

Axema vient de publier les chiffres officiels des immatriculations de tracteurs standards en 2015. Comme en 2014, John Deere arrive en tête des ventes avec 20,7 % de part de marché. New Holland (14,7%) et Claas (12,6%) complètent le podium. Derrière, on trouve dans l'ordre Massey Ferguson, Fendt, Case IH et Valtra, Deutz-Fahr et Kubota.



Retrouvez toute l'actualité de la SitmAfgr sur notre site : [www.sitmafgr.com](http://www.sitmafgr.com)

## ► Paroles d'expert...

### Trains de véhicules

**Est-il légal d'atteler une machine agricole derrière une remorque ou une autre machine agricole? Cela dépend des régions !**

Qui n'a jamais eu l'occasion de doubler sur une route départementale le convoi de forains partant animer la prochaine « Frairie » de printemps dans l'un de nos villages ?

La semi-remorque « stand de tir » tracte la baraque à frites à laquelle est attelée la caravane suivie du groupe électrogène... j'exagère... à peine ! Tant que la longueur de l'ensemble forain est inférieure à 30 mètres, limite qui le classerait en convoi exceptionnel, sa circulation est régie par une réglementation spécifique prise par arrêté des ministres compétents.

Qu'en est-il de nos convois agricoles?

Il eut été opportun de ne pas se poser la question... cela nous aurait évité une nouvelle histoire DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) ! Les trains de remorques de balles de foin, ou de paille après la moisson, sont courants dans nos campagnes. Le porte-outil de travail du sol, tractant sa « Croskillette » remorquée sur son essieu relevable, en est un autre exemple. Quelle ne fut pas la surprise d'un constructeur local ! Daté du 17 septembre 2015, le courrier de sa DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de rattachement stipule : « J'ai le regret de vous informer que le véhicule (...), construit par votre établissement et réceptionné sous le numéro (...) doit faire l'objet de modifications dans la mesure où le service chargé de la réception des véhicules s'est aperçu que ce véhicule qui est une machine agricole remorquée (MIAR) est équipé d'un attelage en sa partie arrière et que le code de la route interdit, en son article R433-8, la circulation des ensembles de véhicules comprenant plus d'une remorque ».

### Survie de l'entreprise menacée

Suivent quelques références complémentaires à des articles du Code, ou arrêtés ministériels, prouvant s'il en était besoin qu'il est tout à fait incongru d'équiper d'un attelage un quelconque MIAR...

C'est pourtant oublier que l'article

R433-8 du Code de la route renvoie aux arrêtés ministériels : « Toutefois, est autorisée la circulation des ensembles comprenant deux remorques, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé des transports ». En ce qui nous concerne, l'arrêté ministériel du 4 mai 2006 gère spécifiquement la circulation des véhicules et matériels agricoles. Cet arrêté prévoit sans équivoque les convois agricoles comprenant plusieurs véhicules remorqués : « Un ensemble routier est un ensemble formé par au moins un véhicule à moteur et un ou plusieurs véhicules remorqués ».

Malheureusement, le législateur a placé cette dernière phrase dans les « définitions », mais pas dans les « véhicules concernés » par l'arrêté. Le doute subsiste, la question a donc été posée au ministère des Transports, lequel a tranché le 4 novembre 2015 en faveur de l'analyse ci-dessus, dans la limite d'une longueur totale de 25 mètres, au-delà de laquelle les règles du transport exceptionnel s'appliquent.

Il semble que depuis cette date, notre constructeur soit toujours sans éléments nouveaux, et subisse lourdement la concurrence de machines comparables, homologuées dans d'autres régions et proposées à la vente avec ce fameux attelage. La survie de l'entreprise s'en trouve directement menacée.

Car la sentence de la lettre en question est sans appel : « je vous confirme que la réception de ce véhicule est remise en cause et qu'il convient dès à présent et dans un délai d'un mois maximum, de procéder aux modifications suivantes sur le véhicule prototype et les véhicules construits conformément à celui-ci :

- supprimer l'attelage en partie arrière,
- me transmettre d'une part la liste des numéros de série des véhicules concernés par cette modification, et d'autre part, la description des mesures prises pour remettre les véhicules en conformité et la date d'intervention ».

### Distorsions de concurrence

Autant dire que, pour cette petite entreprise de construction, il s'agit d'une véritable condamnation à mort. Quel client en effet conserverait son véhicule nouvellement acquis, sans l'accessoire nécessaire à son utilisation, ni la mention ad hoc sur son « barré rouge » ?

Cette question en appelle une autre : comment un service régional peut-il être habilité à prononcer des réceptions dites nationales, et les annuler au besoin, en référence à des interprétations subjectives ou toutes personnelles de la réglementation, sans concertation avec les collègues des autres régions et sans tenir compte des consignes du ministère des transports ?

Ce nouvel exemple s'ajoute à la longue liste des distorsions de concurrence dont souffrent nombre de constructeurs, suite aux décisions administratives de petits « barons » locaux jaloux de leurs prérogatives, et dont l'autorité de tutelle est diluée au niveau régional. Posez-moi donc la question de savoir s'il est légal d'atteler une machine agricole derrière une remorque ou une autre machine agricole, je vous répondrai pour l'instant : « Cela dépend des régions ! ».

### René Autellet

Ingénieur conseil

### Taméo, nouvelle plateforme agro-météo

Arvalis et Météo-France lancent une nouvelle plateforme agro-météorologique, baptisée Taméo. Disponible sur tablettes, ordinateurs et smartphones, elle intègre la météo, le stade de culture, le risque d'apparition des maladies et repère les meilleures périodes d'intervention pour fertiliser, désherber et protéger les cultures. Sa première version concerne le blé tendre d'hiver. Pour assurer la distribution de la plateforme, Arvalis et Météo France vont s'appuyer sur le réseau des coopératives et négoce. Avec un tarif d'abonnement conseillé de moins de 50 € par mois pour l'agriculteur.

## ► Vers une nouvelle baisse du marché des agroéquipements

**Axema estime que le recul atteindra 1,8 % en 2016.**

Sous l'effet conjugué à partir de septembre 2015, d'une reprise des importations et d'un effondrement des exportations, la baisse du marché français aura été moins importante que la prévision initiale : -3% au lieu de -11%, selon les chiffres communiqués le 30 mars par Axema. En 2015, le marché français des agroéquipements est donc évalué par le syndicat des constructeurs à 5,4 milliards d'euros (Mds). Sans réelle reprise des marchés extérieurs, la production française reculerait encore de -4% à 4,1 Mds € en 2016. Les exportations seraient en légère croissance de 3%, et les importations continueraient de progresser de 4%. Le marché apparent, c'est-à-dire la production et les importations auxquelles on ôte les exportations, s'établirait ainsi à 5,3 Mds en 2016, en baisse de 1,8%.

Si l'incitation fiscale du suramortissement permise par la loi Macron a dopé ponctuellement les ventes, beaucoup de constructeurs craignent qu'il ne s'agisse que d'une anticipation des commandes de 2017 et 2018.

Les céréaliers sont ceux qui ont eu le plus recours à ce dispositif, suivis par les Cuma et les éleveurs autres que les producteurs bovins.

## ► Vient de paraître : Bioéconomie, enjeux d'un concept émergent

La bioéconomie est au cœur d'un rapport du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, intitulé « Enjeux d'un concept émergent »\*. Si ses fondements restent encore assez flous, la bioéconomie suscite de nombreux espoirs, par ses perspectives de développement économique et le rôle qu'elle peut jouer dans la transition énergétique vers une moindre dépendance aux hydrocarbures. Caractérisée par un recours à la biomasse comme matière première pour la fabrication d'une multitude de produits (énergie, chimie, matériaux, alimentation), la bioéconomie ne fait pourtant pas l'objet d'une définition consensuelle. Elle est aussi traversée par des controverses, en lien entre autres

Passé en dessous de la moyenne française depuis la crise de 2009-2010, le taux de marge des industriels français de l'agroéquipement n'a pas retrouvé son haut niveau de 2008 à 38%. L'écart se creuse même par rapport à l'industrie ces quatre dernières années pour atteindre 24,9% en 2014.

L'agroéquipement fait figure d'exception dans une France industrielle toujours en panne de croissance : alors que l'industrie a vu ses effectifs fondre de 4,1% depuis 2010, les constructeurs français ont étoffé leurs équipes de 5,3% sur la même période. Considérant la seule année 2014, l'industrie a perdu 1,3% des emplois quand les agroéquipements en ont créé 1,7%, et ce malgré un contexte de baisse de -7% du chiffre d'affaires.

Au niveau européen, l'année 2015 aura été marquée par un changement dans la hiérarchie entre les pays. Ainsi, la France a cédé son titre de premier marché du machinisme agricole à l'Allemagne. Axema souligne que les plus gros constructeurs français désinvestissent depuis plusieurs années, tandis que leurs homologues allemands poursuivent leurs investissements. En revanche, les PME françaises de l'agroéquipement maintiennent un bon niveau d'investissement.

**J-B.P.**

avec le caractère plus ou moins renouvelable de la ressource mobilisée. Au terme de leur étude, les auteurs concluent que « la bioéconomie est une opportunité pour des secteurs économiques et des territoires, à condition de rester vigilants sur les conditions de son développement. Une définition plus consensuelle du terme, une approche plus transversale des politiques sectorielles et la prise en compte des conditions de renouvellement de la biomasse constitueraient à ce titre une avancée ».

\*Document en ligne : <http://agriculture.gouv.fr/document-de-travail-ndeg10-bioeconomie-enjeux-dun-concept-emergent>

**J-B.P.**

## Massey Ferguson, prix de l'exportateur étranger en France

Massey Ferguson a remporté le prix de l'exportateur étranger en France lors de la cérémonie des grands prix BFM Business de l'Export qui s'est déroulée lundi 21 mars à Paris. Les grands prix de l'Export sont organisés par la rédaction de BFM Business et par l'agence Business France, chargée de favoriser le développement international des entreprises implantées en France et de favoriser les investissements étrangers sur le territoire national.

## Le Tractoguide 2016 est paru

L'édition 2016 du Tractoguide vient de paraître chez Acta Editions. Cet ouvrage, structuré en six parties, est composé de 748 fiches. Chacune correspond à un matériel décrivant en détail l'ensemble de ses caractéristiques techniques. Le Tractoguide 2016 fournit le barème des coûts des matériels agricoles en 2015, les adresses utiles du secteur et un index complet des modèles présentés.

Prix : 52 € TTC.

Commande en ligne : <http://acta-publications.com/tractoguide-2656.html>

## Trophée « J'aime Mon métier 2016 » : trois vidéos primées

« Les mécanos de l'extrême » du CFAE de Nozay (premier prix), « L'agroéquipement, une passion, des métiers » du CFA le Robillard (deuxième prix) et « L'amour est dans les ETA » de l'UFA de Savy Berlette (troisième prix) sont les trois vidéos primées par l'Aprodema pour l'édition 2016 de son trophée « J'aime mon métier ».

Créé en 2010, le concours est ouvert aux élèves de Bac pro, BTS et licences pro. Il vise à récompenser une vidéo faisant la promotion des agroéquipements et de ses métiers.

**SITMAFGR Liaison** est publié par la SITMAFGR

19, rue Jacques Bingen 75017 Paris

[www.sitmafgr.com](http://www.sitmafgr.com)

Tél : 01 42 12 85 90 – Fax : 01 40 54 95 60

Directeur de la publication :

Jean-Claude Chauvin

Rédacteur en chef :

Jean-Baptiste Pambrun

Dépôt légal : mars/avril 2016

« Tous droits de reproduction ou de traduction même partielle réservés »